

Environnement

N° tél. : 01 69 49 77 21

N/Réf. : OC/LD/AD

DECISION N°2025/354

OBJET : Marché à procédure adaptée relatif à la création de fosses et plantation de végétaux, conclu avec la société GROUPE LOISELEUR PARIS GRAND SUD
--

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté n° 2020/186 (série A) de délégation complémentaire de fonction et de signature, en matière de passation des marchés publics à Madame LAMOTH, Premier Adjoint au Maire, en date du 28 mai 2020,

VU le Code de la Commande publique applicable au 1^{er} avril 2019,

CONSIDERANT que la Commune a lancé une consultation relative à la création de fosses et plantation de végétaux

CONSIDERANT que l'estimation du marché public est de 64 667,54 € HT,

CONSIDERANT que le montant cité supra étant inférieur au seuil des procédures formalisées, le représentant de la personne publique a lancé un marché à procédure adaptée,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour insertion le 23 juin 2025 et a été publié sur le BOAMP (avis 25-70281), E-marchespublics.com ainsi que le site internet et le profil acheteur de la Commune,

CONSIDERANT que la date limite de réception des offres a été fixée au 25 juillet 2025 à 17 heures et que 6 plis ont été reçus,

CONSIDERANT que lors de la séance du 28 juillet 2025, le représentant de la personne publique a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement des plis,

CONSIDERANT que les 6 candidatures ont été déclarées recevables, et qu'à l'enregistrement des offres, une offre a été déclarée irrégulière et écartée,

CONSIDERANT par conséquent, que 5 offres ont été déclarées recevables et confiées au service Environnement et Développement Durable pour analyse, en tenant compte des critères de choix énoncés infra et de leur pondération :

- 1- Prix des prestations (40 %),
- 2- Méthodologie d'intervention (organisation, moyens techniques, moyens humains, mesures de sécurités, fournitures...) (45 %),
 - 2-1 Méthodologie d'intervention pour la plantation d'un arbre en alignement, 30/35 sur le trottoir (25 %)
 - 2-2 Méthodologie d'intervention pour la plantation d'un arbre en isolé en 30/35 dans un parc (20 %),
- 3- Mesure mise en place matière de protection de l'environnement pour ce marché (15 %),

CONSIDERANT qu'au regard des critères de jugement des offres et du rapport d'analyse des offres, il ressort que l'offre de la société GROUPE LOISELEUR GRAND PARIS SUD est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

D'APPROUVER et de SIGNER le marché, ainsi que tous les documents y afférents relatifs à la création de fosses et plantation de végétaux avec la société GROUPE LOISELEUR GRAND PARIS SUD, sise 5 rue Auguste Dupin 94520 MANDRES LES ROSES,

DIT que les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix,

DIT que le montant maximum des prestations sur la durée du marché est de 200 000 € HT,

DIT que le marché est conclu pour une durée ferme de 3 ans à compter de sa notification,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres,
Le Maire,
Conseiller Départemental,



Olivier CLODONG